

REVUE BELGE  
DE  
**NUMISMATIQUE,**

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR  
MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.



1876.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1876

## LE JETON AU TYPE DE L'OURS

---

M. J. Rouyer, dans les *Mélanges numismatiques*, publiés au Mans, s'est occupé, en 1875, des jetons du moyen âge au type de l'ours.

L'auteur, adoptant l'opinion émise en 1857 par M. de Longpérier, prétend que les jetons à ce type sont français et qu'ils ont été frappés en souvenir de l'apparition, à Toulouse, d'un monstre qui, la nuit, parcourait les rues de la ville en jetant l'effroi parmi la population. Plusieurs autres auteurs se sont, avant lui, occupés des emblèmes représentés sur ces pièces ; les uns les ont considérés comme un horrible animal, les autres comme un bœuf. Quoi qu'il en soit, il est admis aujourd'hui que c'est un ours qui y est représenté. A l'appui de son opinion, M. Rouyer cite quelques écrivains de l'époque qui sont bien loin cependant de fournir les éléments nécessaires et probants pour lui rallier les amateurs sérieux qui s'occupent de numismatique et surtout de l'histoire du jeton historique.

Ce qui surtout semble avoir contribué le plus à former la conviction de l'auteur de l'article qui nous occupe et l'amener à penser que ces jetons sont d'origine française, c'est que, d'après lui, le type et la gravure sont français et qu'ils offrent quelque analogie, au revers, avec les croix des royaux d'or de Philippe de Valois.

La légende aussi est en français, ce qui confirmerait l'opinion de l'auteur, que ces jetons n'ont pas été frappés à Bruges, par exemple, où la langue flamande est seule en usage.

Nous croyons que l'auteur de cette notice se trompe étrangement à ce double point de vue.

Les jetons dont il s'agit sont nombreux dans nos contrées flamandes et wallonnes. Il n'est pas une seule collection qui n'en compte plusieurs variétés. Toutes ces pièces sont généralement attribuées, par nos amateurs hollandais et belges, à la ville de Bruges, notamment à la société des forestiers de cette ville et, plus tard, à la loge des bourgeois. C'est probablement à cette attribution unanime que l'on doit le silence gardé jusqu'ici sur les motifs qui la justifient.

Sans entrer dans les détails donnés par certains auteurs au sujet de ces pièces, qui, pour la plupart, ont été mal lues ou n'ont pas été comprises par ceux qui les ont interprétées, je ne m'occuperai que de celles données par M. Rouyer et de celles que j'ai rencontrées, et tâcherai de prouver que non-seulement ces jetons sont belges, mais encore qu'ils doivent être attribués à la ville de Bruges et à son territoire, conformément à l'opinion généralement admise.

Ces jetons présentent au moins dix à douze variétés; les légendes, comme la position et la forme de l'ours, sont également nombreuses. L'ours est tantôt à droite, tantôt à gauche, mais plus généralement à gauche.

Pour le moment, je ne veux pas m'occuper de la langue qui a servi pour les légendes de ces jetons. Je me permets

de rappeler qu'il y a, à cet égard, plusieurs opinions. Les uns traduisent : c'est la *malle bes* — *best*, etc., par la *bête joyeuse*, traduction du flamand de cette époque ; d'autres la font dériver du français gaulois, c'est la méchante bête. Quoi qu'il en soit, c'est une question à examiner plus tard.

Ils peuvent différer un peu dans la gravure, d'après l'époque de leur émission, qui comprend plusieurs années. Nous possédons quelques autres jetons au type de l'ours d'une date beaucoup plus récente et appartenant au commencement du règne de Charles-Quint; notre ami et collègue, M. C. Picqué, en a publié un dans notre *Revue numismatique*.

En étudiant les jetons anciens au type de l'ours et en les comparant à ceux de nos contrées de la même époque, on trouve entre eux les plus grands rapports, au point de vue du flan, des lettres et de la gravure; le type du revers ressemble à celui de nos jetons de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et à celui de nos monnaies frappées sous Louis de Male, pour la Flandre, et par Jeanne et Wenceslas, pour le Brabant.

Quant à la langue employée comme légende de ces jetons, la langue française, ce n'est pas un motif pour attribuer ces pièces à la France. Cette langue était employée dans nos contrées, dans les actes publics, dans les inscriptions funéraires, etc. Quoique Bruges fût une ville essentiellement flamande, la langue française n'y était pas inconnue; elle était de droit la langue de la cour; en voici la preuve : en 1289, Guy de Dampierre envoya à Gand le prévôt de Saint-Quentin et exigea que toutes les

affaires fussent traitées en langue française. (NAMÈCHE, *Histoire de Belgique*, t. II, p. 491.)

Il suffit, au reste, de parcourir nos anciennes archives, pour s'assurer que la langue française y était fréquemment employée; il en résulte que les légendes des monnaies et des jetons étant plutôt du domaine des savants, ils aient fait usage de cette langue, ce qui ne saurait être une preuve en faveur de l'attribution française faite aux jetons au type de l'ours.

Nous allons fournir la preuve qui justifie l'attribution que nous faisons de ces pièces à la ville de Bruges et à son territoire; la voici : plusieurs de ces pièces portent une légende mi-française, mi-flamande. J'en ai vu sur lesquelles on lit : C'est la male *Beer* (ours); c'est la male *Baer* <sup>(1)</sup>. Dès lors, il nous paraît que, même en adoptant l'argumentation de M. Rouyer, ces pièces ne peuvent appartenir à la France <sup>(2)</sup>.

Quant au type de l'ours, il ne sera pas difficile, je pense, de trouver des preuves suffisantes, pour en fixer, d'une manière péremptoire, l'attribution à Bruges et au Franc.

D'après nos hagiologues, les Flandres, vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle et plus tard, étaient couvertes de grandes forêts de chênes. C'est au milieu de ces forêts que Saint-Trond fonda la fameuse abbaye d'Eeckhoule, peu éloignée de la ville de Bruges.

(1) Vente de Tournai du 2 septembre 1872, n<sup>o</sup> 40.

(2) J'en possède une avec la légende AVE : MARIA · GRACIA · PLENA, au droit, et sans lettres au revers. Je me propose de publier quelques-uns de ces jetons, un peu plus tard.

Ces forêts étaient infestées d'animaux malfaisants, ours et loups, qui faisaient la terreur des habitants. Ceux-ci se préoccupèrent de la destruction de ces fauves et crurent atteindre ce but, en créant parmi eux une corporation de forestiers, afin d'en purger le pays.

Cette corporation prit pour emblème un des animaux auxquels ils faisaient la chasse. La ville de Bruges prit un de ces animaux comme tenant de son écu.

Plus tard, l'ours est représenté, sur les jetons, avec un collier auquel est appendu l'écu de la corporation. Ce jeton a été publié, comme nous l'avons déjà dit, par notre ami C. Picqué, et il semble avoir été frappé lors de la réorganisation de la société de l'Ours, qui prit alors le titre de Loge des bourgeois de Bruges.

Cette Loge date des dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle ; c'est dans ce local qu'en 1392, eut lieu le fameux tournoi entre Jean de Bruges ou Gruthus et Jean V, seigneur de Ghistelles.

Le 13 mars 1417, dans une réunion du magistrat de Bruges, il fut décidé qu'un tableau représentant tous les forestiers depuis 1320 serait placé dans la salle principale, en tête desquels figure Jean Mettenoye.

En 1427, ladite société obtint des magistrats l'autorisation de placer un ours dans une niche occupant un des angles du local, afin de rappeler les chasses héroïques entreprises par les premiers forestiers et les comtes de Flandre, pour délivrer le pays de ces animaux féroces et y faire régner la sécurité pour les habitants.

Cet ours porte au cou un collier auquel sont pendues les armoiries de la société, armoiries qui sont de gueules,

avec lances croisées d'or dans la partie supérieure, au bas un cor de chasse du même.

Cette société se désorganisa complètement en 1489.

L'ours primitif est représenté enchaîné, entouré de branches de chêne, avec ou sans fruits. Le chêne étant le végétal principal croissant dans ces forêts, s'étendant depuis les limites de la France jusqu'à l'extrémité de la province de Limbourg, c'est probablement à ce végétal qu'une des villes voisines de Bruges, la ville d'Eecloo, a emprunté ses armoiries, qui sont d'une branche de chêne garnie de glands.

L'ancienne loge des bourgeois, restaurée et appropriée, sert actuellement de local à l'académie de dessin.

Il y a loin, nous paraît-il, de cette succession de faits historiques à la légende toulousaine donnée par M. Rouyer pour l'attribution du jeton à l'ours.

Quant à l'interprétation de la légende du dernier jeton, donné par M. Rouyer, qui est celle-ci : *Fuies, c'est la male Best*, et celle du revers : *Chevauchies l'ours*, la première se comprend aisément : c'est-à-dire fuir un animal dangereux et inspirant la crainte; celle du revers, qui paraît, au premier abord, en contradiction avec celle du droit, s'adressait plus particulièrement aux forestiers, qui, pour ces chasses, se servaient de chevaux, ce qui était très-facile dans ces contrées, dont le terrain est peu accidenté, et, pour me servir d'une expression de Froissart, veut plutôt dire aller à cheval, vers ou contre tours, que d'enfourcher la male best elle-même.

Vous apprécierez, mes chers collègues, laquelle de ces deux interprétations vous paraît la plus probable, sinon

la mieux fondée. Ce qui ne m'empêche pas de reconnaître que le travail de notre honoré collègue est très-bien fait et fort érudit.

D<sup>r</sup> DUGNOLLE.

---